

**Zeitschrift:** Curaviva : revue spécialisée  
**Herausgeber:** Curaviva - Association des homes et institutions sociales suisses  
**Band:** 2 (2010)  
**Heft:** 4: Pour entrée immédiate : recherche personnel soignant

**Artikel:** Le Code de pratique de l'OMS pour un recrutement éthique : la Suisse, grande bénéficiaire de l'immigration  
**Autor:** Nicole, Anne-Marie  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-813682>

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 12.07.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

## Le Code de pratique de l'OMS pour un recrutement éthique

# La Suisse, grande bénéficiaire de l'immigration

Le 21 mai 2010, la 63<sup>e</sup> Assemblée mondiale de la santé a adopté par consensus le «Code de pratique mondial de l'OMS pour le recrutement international des personnels de santé».

Anne-Marie Nicole

Fait unique dans les annales de l'Organisation mondiale de la santé, les 193 Etats membres, sans exception, ont approuvé ce code par acclamation. «C'est le résultat d'un long processus de discussions et d'échanges qui a permis d'objectiver la problématique des migrations et de la pénurie de personnel de santé», rappellent Jean-Marc Braichet et Pascal Zurn, respectivement coordinateur de l'unité Migration et fidélisation des personnels de santé, et économiste de la santé au sein du Département Ressources humaines pour la santé de l'OMS, et chevilles ouvrières de ce code de recrutement éthique.

Mais un tel plébiscite suffira-t-il à faire appliquer un code qui n'a pas force de loi, dans des pays où les contraintes économiques prennent le pas sur les considérations éthiques? Il est encore un peu tôt pour le dire. «Mais la question est désormais à l'agenda ; le mouvement est lancé. Actuellement, nous élaborons un 'guide de l'utilisateur' que nous espérons diffuser en fin d'année encore auprès de tous les professionnels de la santé, employeurs, enseignants, formateurs, étudiants, etc., le but étant de faire connaître ce code et d'en vulgariser le contenu», explique Jean-Marc Braichet.

Le Code de pratique de l'OMS s'inscrit donc dans un contexte de flux migratoires complexes qui se sont accrus au cours de ces dernières années et qui ont amplifié les inégalités, aggravant encore les conséquences de la pénurie en professionnels de la santé dans les pays déjà fragilisés. «L'objectif n'est cependant pas de limiter les migrations – c'est une liberté fondamentale – mais plutôt de concilier ce droit avec un autre droit tout aussi fondamental qui est celui pour tout être humain d'avoir le meilleur état de santé qu'il est capable d'atteindre», souligne Jean-Marc Braichet.

### La responsabilité de la Suisse

La problématique doit être appréhendée dans une perspective internationale, selon des principes de comportement responsable, d'égalité de traitement, de juste équilibre des intérêts, de réciprocité des avantages et d'autosuffisance accrue des pays en matière de ressources humaines pour la santé. La finalité du code est en effet d'inciter les Etats développés à réduire leur dépendance à l'égard des profes-



Jean-Marc Braichet (à gauche) et Pascal Zurn, chevilles ouvrières du Code de pratique de l'OMS.

sionnels formés à l'étranger, notamment dans les pays à faible revenu, en formant davantage de personnels de santé dans leur propre pays, en les fidélisant et en valorisant leur activité.

Et la Suisse est aussi concernée. Si elle recrute peu dans les pays en développement, elle dépend largement des professionnels formés des pays limitrophes, agissant ainsi sur les flux migratoires par un «effet domino».

Un groupe de travail interdépartemental, sorte de «think tank» coordonné par l'Office fédéral de la santé publique, a été créé en réponse aux travaux de l'OMS pour étudier les questions de migrations et de ressources en personnel de santé. Ce groupe a mandaté trois études pour soutenir ses réflexions. La première émane de l'Observatoire suisse de la santé et devrait donner un meilleur éclairage sur le phénomène de l'immigration avec de nouvelles données. «En termes relatifs, la Suisse est une grande bénéficiaire de l'immigration ; ces dernières années, elle a recruté plus de personnel soignant étranger que suisse», relève Hélène Jaccard Ruedin, responsable de l'étude. Elle n'en dira cependant pas plus pour l'instant. En effet, cette étude est sous embargo. Ses résultats seront dévoilés à mi-novembre, à l'occasion d'une journée de travail de la politique nationale de la santé, de même que les résultats de deux autres recherches, portant sur les pratiques de recrutement d'une part, et sur les migrants en tant qu'auxiliaires de soins en Suisse d'autre part. ●